

**RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DE LA FORMATION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur  
le Postulat Florence Bettschart-Narbel et consorts au nom PLR -  
Orthographe rectifiée : une décision qui ne peut être prise en catimini (23\_POS\_8)**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le 31 mars 2023, à la Salle du Bicentenaire, Pl. du Château 6, à Lausanne. Elle était composée de Florence Bettschart-Narbel, Elodie Golaz Grilli, Aliette Rey-Marion, Aude Billard, Carine Carvalho, Valérie Induni, Sabine Glauser Krug (remplaçant Claude Nicole Grin), de MM. MM. Sergei Aschwanden, Guy Gaudard, Vincent Bonvin, John Desmeules, Nicolas Bolay, Jacques-André Haury, Hadrien Buclin (remplaçant Vincent Keller), sous la présidence de Mme Sylvie Pittet Blanchette.

M. Frédéric Borloz (chef du DEF) était accompagné de Mmes Nathalie Jaunin (directrice générale adjointe DGEO), Suzanne Peters (directrice générale adjointe DGEP) et de M. François Modoux (responsable des relations intercantonaux SG-DEF).

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a suivi les travaux de la commission et établi les notes de séances.

**2. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT**

Le chef du DEF explique que l'objectif était d'apporter une réponse rapide. Il relève l'aspect positif d'avoir tenu un débat sur cette question, sain et intéressant. Effectivement la CIIP a été un peu malhabile dans sa décision, laquelle était un peu tardive ; le débat y a été un peu éludé.

Dans la réponse, on trouve un résumé du cadre dans lequel on se situe, le plus objectif possible. Afin de comprendre le chemin qu'a fait ce projet d'orthographe rectifiée, de se rappeler du contexte, d'avoir en tête que les deux orthographe vont vivre en parallèle pour les mots concernés. Peut-être que dans un siècle on radiera cette ancienne orthographe. Tant mieux, à titre personnel, si on utilise l'ancienne orthographe, ce qui ne signifie pas que la nouvelle est fausse.

Le monde francophone est vaste, et certes le Pays de Vaud est grand et important, mais comme responsable de l'école et de la formation, comment imaginer dire à des élèves qu'une manière d'écrire est fausse alors que les dictionnaires de référence de la langue française proposent ladite orthographe ! Dans ce dossier, le bon sens doit s'exprimer au-delà des positions personnelles. L'idée que les réseaux sociaux et la qualité des échanges seraient la cause de cette nouvelle orthographe doit être mise de côté : cette évolution de l'orthographe précède l'arrivée des réseaux sociaux. Qu'on le veuille ou non, la référence dans ce débat est l'Académie française.

Le débat a eu lieu de manière saine et objective dans le Canton de Vaud. Ce qui est motivant pour les personnes qui doivent mettre en pratique cette orthographe dans les manuels scolaires. Il appelle à être pragmatique dans ce débat : on est dans ce monde, qui a évalué malgré nous. Ce débat aurait dû avoir lieu il y a vingt ans.

### 3. POSITION DE LA POSTULANTE

La postulante est à moitié satisfaite de ce rapport, le Grand Conseil ayant pris en considération son intervention. Le Canton ayant adhéré au système de l'harmonisation scolaire, il n'est en effet pas possible de faire cavalier seul. Mettre tout le système en péril pour un tel débat ne serait pas proportionné. Par ailleurs, le système de garder un index des mots acceptant deux orthographes est utile. Par contre, elle n'est pas entièrement satisfaite de la réponse s'agissant des exceptions maintenues : elle ne voit pas vraiment la priorité de maintenir certaines exceptions. C'est un dossier mal emmanché au départ, dont elle ne voit pas la priorité alors qu'on garde un certain nombre d'exceptions. Enfin, elle estime qu'on s'est fait enfumer dans ce débat quand on nous explique que cette modification impulsée par l'Académie française aurait pris toute son ampleur : elle cite le mot oignon / ognon : la seule occurrence qu'on trouve sur Internet est avec la vieille orthographe !

Au final, il y a une réponse qu'elle n'a pas trouvée dans ce rapport : il s'agit de l'adhésion de la population générale à cette réforme orthographique. Elle persiste à penser que lorsque des élèves d'aujourd'hui feront des lettres de motivation auprès d'employeurs qui ont appris l'ancienne orthographe, la réception en sera négative. Il y a de ce point de vue une nécessité d'information de la population. Concernant le coût de Fr. 300'000.- pour publier un lot de manuels scolaires romands expurgés, elle le trouve exagéré. Elle a un avis mitigé sur ce rapport, elle s'abstiendra.

### 4. DISCUSSION GÉNÉRALE

Le chef du DEF rappelle que les deux orthographes vont coexister. Si une pratique de la nouvelle orthographe n'entre pas dans les mœurs, c'est peut-être la nouvelle orthographe qui disparaîtra ! On n'est pas à la base de cette réflexion. Concernant les offres d'emploi, la remarque est pertinente : on a une responsabilité de communication. Cela se fera via les formations professionnelles, les parents... Le département est preneur d'idées pour accompagner la mise en œuvre de la nouvelle orthographe.

Le responsable des relations intercantionales explique que depuis la décision de l'Académie française de 1990, ces choses se font sur un processus long. S'agissant de la raison pour laquelle on débat tant de ces choses aujourd'hui, c'est parce qu'en Suisse romande on est en train de créer une collection de manuels scolaires pour les vingt à trente prochaines années. L'équipe de rédacteurs qui travaillent à ces manuels ont interpellé la CIIP pour savoir si l'on introduit ou non l'orthographe rectifiée. La Belgique a décidé de l'introduire dans tous ses manuels ; la France l'a fait par étape, puis a décidé en 2016 de la promouvoir. En 2019, lorsque cette question a été posée à la CIIP, il y a eu un rapport pour évaluer. La question des exceptions a généré des discussions longues, difficiles et compliquées au sein de l'assemblée plénière de la CIIP. Finalement, la question s'est posée de savoir si comme organe, la CIIP a véritablement la légitimité de dire ce qui est pertinent ou non d'une réforme décidée par la seule instance reconnue pour fixer les standards dans la francophonie. Petit à petit, les réticences sont tombées, le Canton de Vaud ayant été l'un de ceux qui a résisté sur le plus d'exceptions – les autres cantons relevant que la CIIP n'avait pas la légitimité en la matière.

S'agissant du coût éventuel de produire des manuels sans l'orthographe rectifié, le secrétariat général de la CIIP à Neuchâtel qui édite ces moyens a donné le chiffre évoqué dans le rapport suite à la question posée sur l'impression du manuel de français pour les élèves vaudois de 5P (qui va entrer en vigueur à la prochaine rentrée). Ces manuels vont venir progressivement : il y aura ensuite ceux pour le 3P et 4P, puis 7P-8P. Enfin pour la 9P-10P-11P. Si d'aventure le Grand Conseil voulait expurger de la nouvelle orthographe les nouveaux moyens d'enseignement français, c'est tout le manuel qui doit être imprimé, avec des coûts importants.

Un commissaire peu enthousiaste de la nouvelle orthographe relève que la combattre est un combat perdu d'avance. Il rappelle toutefois que s'agissant du thème de l'écriture inclusive, tout est à construire, avec des conséquences sont à son avis plus importantes en termes d'orthographe.

## **5. RECOMMANDATION DE LA COMMISSION**

*Par treize voix pour, aucune voix contre et une abstention, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat.*

Ecublens, le 17 mai 2023

La rapporteuse :  
(signé) *Sylvie Pittet Blanchette*